

SSIAP 3 Initial

La formation SSIAP 3 a pour objectif de vous permettre d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Durée: 216.00 heures

Titre visé: Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3

RS5643 - Certificateur MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER - Date d'échéance : 31-12-2026

Profils des apprenants

- Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la gestion du service de sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'un immeuble de grande hauteur (IGH)

Groupe de 4 à 12 participants.

Prérequis

- - Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience, ou être titulaire du diplôme SSIAP 2, ERP 2 ou IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005
- - OU Justifier de 3 ans d'expérience de la fonction SSIAP 2
- - Etre titulaire d'un des brevets de secourisme suivants : Prévention et Secours Civiques (PSC 1) de moins de 2 ans, Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Premiers Secours en Equipe (PSE 1) en cours de validité, Recyclage en secourisme de moins de 2 ans.
- Certificat médical

Accessibilité et délais d'accès

Veuillez contacter le service administratif au 02 19 00 06 90 ou par mail à : administratif@cfa-everen.fr

1 semaine

Qualité et indicateurs de résultats

Non évalué sur 2024

Objectifs pédagogiques

- Diriger le département de sécurité incendie d'un Établissement recevant du public ou d'un IGH.
- Conseiller la direction de l'établissement sur les dispositifs de prévention des risques.
- Participer aux tâches quotidiennes pour la prévention des risques.
- Communiquer avec les commissions des sécurités.
- Gérer le budget
- Établir les consignes et diriger le contrôle et la maintenance des dispositifs de sécurité.

Contenu de la formation

- Le feu et ses conséquences
 - Le feu
 - Comportement au feu
 - Mise en œuvre des moyens d'extinction

EVEREN FORMATION | Espace Colbert - BAT F - 1 avenue de la Châtre Châteauroux 36000 | Numéro SIRET: 91333636800026 |

Numéro de déclaration d'activité: 24 3601051 36 (auprès du préfet de région de: Région Centre Val de Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat. Version N°3- 23 mai 2025

- La sécurité incendie et les bâtiments
 - Matériaux de construction
 - Etudes de plans
 - Outils d'analyse
- Réglementation incendie
 - Organisation générale de la réglementation
 - Classement des bâtiments
 - Dispositions constructives et techniques
 - Moyens de secours
 - Visites
 - Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées
- Gestion des risques
 - Analyse des risques
 - Réalisation des travaux de sécurité
 - Documents administratifs
- Conseil au chef d'établissement
 - Information de la hiérarchie
 - Veille réglementaire
- Correspondant des commissions de sécurité
 - Commissions de sécurité
 - Registre de sécurité
- Management de l'équipe de sécurité
 - Organiser le service
 - Exercer la fonction d'encadrement
 - Notions de droit du travail
 - Notions de droit civil et pénal
- Budget du service de sécurité
 - Suivi budgétaire du service
 - Fonction achat
 - Fonction maintenance
- Exercices pratiques
 - Exercices d'application des notions étudiées

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur SSIAP 3
Expert
Architecte

Moyens pédagogiques et techniques

- Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié. La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Si vous êtes en situation de handicap, contacter notre référent, Mme Sallé Charlène, au 02 19 00 06 90 afin d'adapter la formation à vos besoins spécifiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence
- Examen final QCM et pratique

EVEREN FORMATION

Espace Colbert - BAT F - 1 avenue de la Châtre
36000 Châteauroux
Email: contact@everen-formation.fr
Tel: 02 19 00 06 90



UNE ÉPREUVE ÉCRITE 1

Q.C.M. de 40 questions portant sur l'ensemble du programme.

UNE ÉPREUVE ÉCRITE 2

Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou 2ème catégorie.

Le rendu portera sur : une présentation générale du projet, la consistance des travaux, l'incidences administratives et techniques vis-à-vis de la commission de sécurité, la notice descriptive proprement dite comportant : l'incidence éventuelle sur le classement initial, la nature des aménagements et matériaux utilisés, les renseignements concernant les dégagements, les renseignements relatifs quant aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques,...)

UNE ÉPREUVE ORALE

Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins une moyenne de 12 sur 20 (sans note inférieure à 8) aux épreuves écrites et s'il est évalué apte à l'épreuve orale.

Pour les épreuves écrites, la moyenne inférieure à 12 entraîne l'ajournement du candidat. Le candidat conserve pendant un an après l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve orale. Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation. Dans ce cas, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, quelle que soit la moyenne obtenue auparavant, à l'épreuve repassée (ou aux épreuves repassées). Après cette période, le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen. L'examen permet l'obtention du diplôme SSIAP 3 à recycler tous les 3 ans avant la date de fin de validité.

Prix : 3250.00 € HT